Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 15 Rabia II 1447
7 Octobre 2025

N° 140

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2697**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2697**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2700**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2705**
Homologation de résolutions **2706**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2707**
Avis aux créanciers **2711**
Convocations
Sociétés anonymes **2713**
Sociétés à responsabilité limitée **2714**
Actes Administratifs
Avis au public **2714**
Divers
Avis au public **2715**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire régionale

1) Société communautaire régionale culturelle et loisirs YAN PROD

2) Capital convertible 20 mille dinars

3) Le nombre d'action à souscrire 400 la valeur d'une action à souscrire 50 d

4) 05 rue de Tolérance bab souika Tunis

5) Sujet : la culture et le loisirs

6) Durée : 99 ans

7) Le contrat constitutif type au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 3/10/2025

8) Les avantages des bénéfices annuels :

*15% à l'économie

*20% aux activités culturelles et sociales

*35% aux participants

*30% pour développement et amélioration des activités de la société

9) Le nom de la société bancaire dans laquelle les fonds de la souscription seront déposés c'est l' STB bab souika

10) La période de souscription est d'un mois à compter de la date da la publication. Avec la possibilité de terminer de manière anticipée la période totale d'abonnement avant l'expiration de la période d'un mois

11) Nous demandons que l'assemblée générale constitutive se tienne au siège susmentionné. Lors de la close de la souscription. Les convocations seront envoyées par courrier 15 jours avant l'assemblée générale

12) Les membres fondateurs sont :

Yassine Bel Hadj Ammar

Imed Eddine Ben Salem

Nabile Briki.

2025403373SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dépôt des Etats Financiers et du Rapport du Commissaire aux Comptes

Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024

Nomination de nouveaux administrateurs

Société TUNICAST

Société anonyme

Au capital social de 12 500 000 TND

Siège social : Route de Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

Identifiant unique : 0940520B

Matricule fiscal : 0940520B

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2025, enregistré à la Recette des finances de Mégrine le 25/9/2025, sous le n°25707153, quittance n°M081517, il a été décidé :

- Ratification du mode et des délais de convocation ;

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions et opérations réglementées relatives à l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice 2024.

- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

- Nomination de nouveaux administrateurs ; et

- Pouvoirs pour formalités.

Un exemplaire des dits procès-verbal a été déposé auprès du Registre National Des entreprises le 30/9/2025.

2025R02827SANB2

Notice d'Information relative à une augmentation de capital

Application des articles 164, 302 et suivants du code des sociétés commerciales

IU : 1591181Q

MF : 1591181Q/A/M/000

1. Dénomination sociale : SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS «ZEEMB»

2. Forme de la société : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

3. Siège social : Henchir Fatma Ezzahra Salem Ennahdha Mornag ben Arous - Tunis.

4. Objet social : La société a pour objet l'exploitation le conditionnement la mise en bouteille la production des eaux minérales, eaux de source, eaux de table, boissons rafraîchissantes sans alcool.

5. Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

6. Capital social : 2 967 000 dinars, divisé en 29 670 actions de 100 dinars chacune.

7. En vertu du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 26/9/2025, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social par voie de compensation des créances certaines liquides et exigibles, avec suppression de droit préférentiel de souscription et la réservation de l'augmentation du capital au profit de la société DELICE DES EAUX MINERALES SA "SDEM" d'un montant de 12 033 000 dinars, pour le porter de 2 967 000 dinars à 15.000.000 dinars et l'émission de 120 330 actions nouvelles de valeur nominale de 100 dinars à libérer intégralement à la souscription.

8. Valeur de l'émission : 100 dinars l'action

9. Droit préférentiel de souscription : la souscription à l'augmentation de capital est réservée, à la Société DELICE DES EAUX MINERALES SA «SDEM» avec suppression des droits préférentiel des souscriptions pour les autres actionnaires de la société.

10. Modalités et délais de délivrance des titres : Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par la SOCIETE ZOHRA EXPLOITATION EAU MINERALE ET BOISSONS «ZEEMB», sur présentation des bulletins de souscription.

11. Dépôt des fonds provenant des souscriptions : Non applicable dans cette situation et sera remplacé par un certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes. Ce certificat remplace le certificat mentionné à l'article 304 du code des sociétés commerciales.

12. Jouissance des dividendes prévenants des nouvelles actions : Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir de la date fixée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

13. Droits attachés aux valeurs mobilières : Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

14. Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables suivants les stipulations statutaires.

15. Apport en nature : Néant

16. Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société a le droit pour assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société.

17. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

18. Modalités de convocation des assemblées : Suivant les conditions légales.

19. Répartition des résultats : Conformément aux clauses statutaires et la réglementation en vigueur.

20. Certificat d'un projet d'augmentation du capital : Dépôt provisoire au registre national des entreprises d'une copie du procès-verbal du projet de l'augmentation du capital sous le numéro du certificat 2025175103 dépôt numéro 5 en date du 01/10/2025.

21. Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT de la présente notice d'information avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R02829SANB2

Société Tunisienne de l'Air Tunisair

Société anonyme

Au capital de 106 199 280 dinars divisé en 106 199 280 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 002672W

Emission de "l'Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1" de 30 millions de dinars sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- réunie le 10/9/2025 a autorisé l'émission par la société d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant global de 150 millions de dinars, sur une période de 12 mois. L'AGO a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de Tunisair s'est réuni le 10/9/2025 et a décidé de subdéléguer à la Direction Générale de la société pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités et ce, dans un délai maximum de 12 mois suivant la date de tenue de l'AGO qui a décidé cette émission.

Usant de cette délégation de pouvoir, la Direction Générale de Tunisair décide d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 10 % l'an

- Durée : 7 ans dont une année de grâce

- Amortissement du principal : constant à partir de la 2ème année, mensuellement, sur 6 ans

- Paiement des intérêts : mensuellement

2. Renseignements relatifs à l'émission

Montant : Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF- et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 6/10/2025 et seront clôturées au plus tard le 10/10/2025. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le

montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/10/2025, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 17/10/2025 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société Tunisair à cette date. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

Lieu des souscriptions et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront reçues auprès de Tunisair, Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 Tunis Carthage.

But de l'émission : renforcer les ressources financières de la société afin de faire face à ses engagements financiers.

3. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : «Emprunt Obligataire Tunisair 2025-1»

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créance

Le texte intégral de la notice d'information de cet emprunt obligataire a été publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier n°7456 du 1er octobre 2025.

2025R02831SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

STE VALOFISH TUNISIA

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Capital social : 5.175.000 TND

Siège social : Zone Industrielle Sidi Heni, 4000 Sousse - Tunisie

Identifiant unique : 1542818H

Matricule fiscal : 1542818HAM000

Montant de l'augmentation du capital social : 5.000.000 TND

Objet social : La production de la farine de poisson et de l'huile de poisson par la transformation de poisson et de déchets de poisson; L'achat, l'importation de tout article, matériel, intrants et emballages nécessaires à cette production; La vente et la commercialisation sur le marché local ou à l'étranger de ces produits; et Généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er août 2025 enregistré à la recette des finances sous le N°25503264 à la date du 15/9/2025 et déposé au Centre du Registre National des Entreprises sous le numéro 14027 le 2 octobre 2025.

Nombre d'actions à souscrire : 1.000.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 5 TND chacune.

Prime d'émission : Néant.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité où s'y faire représenter par un Actionnaire. Chaque Actionnaire dispose d'un nombre de voix proportionnelle au nombre d'actions qu'il possède.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après affectation d'une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social, mais reprend son cours si cette réserve vient à être entamée. Le reste du bénéfice est réparti suivant le vote majoritaire de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le produit net de la liquidation, après le règlement du passif, est employé à rembourser complètement le capital non amorti des actions. Le surplus est réparti entre les Actionnaires.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription à l'augmentation de complètement le capital non amorti des actions. Le surplus est réparti entre les Actionnaires.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription à l'augmentation de capital seront versés auprès d'Attijari Bank, agence Centre d'affaires du siège sur le compte indisponible sous le numéro 041352170090840562 90.

Délai de souscription : six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue au siège social de la société. Tous les Actionnaires de la société étaient présents ou représentés lors de cette assemblée.

2025S01271SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE COMEC TUNISIE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 8070 Korba

N° RNE : 0981911P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 31/5/2025 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 10/6/2025 sous le Numéro 25001321 ; quittance n°M039441, une copie de ce PV est déposée au Registre National des Entreprises en date du 5/6/2025 quittance n°2025P20981548.

Il a été décidé la cessation définitive de l'activité de la société COMEC TUNISIE et de nommer Mr Toumi Abdennasser CIN n°01615023 comme liquidateur de la société.

2025R01790SRLB2

Modification

ADD Agence Design et Développement

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 15.000 DT

MF : 1132348R/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée en date du 01/10/2025, enregistré auprès de la Recette des Finances de Boumhal le 01/10/2025 sous le numéro 25702997, reçu n° M061575, et déposé au RNE le 02/10/2025 sous le numéro 2025P23580205, il a été décidé de :

Changement du siège social au : 22 Lotissement El Bosten, Boumhel Bassatine - 2097 Boumhel, d'ajouter l'activité : organisation de salons professionnels et congrès, gérante : Mme Nesrine Toumi.

2025R02835SRLB2

Société «HUILERIE ABIDA» SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital social : 280.000 Dinars

Identifiant unique : 1483920 Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/12/2016 enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 29/12/2016 sous le numéro 16505628, quittance n°M006137 dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises de Sfax le 19/7/2017, il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de la société de 120.000 dinars à 280.000 dinars avec la création de 16.000 nouvelles parts sociales de valeur nominale 10 dinars chacune.

2025X01296SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société "STE AKAICHI FOR BUSINESS & CONSULTING"

SUARL en liquidation

Capital social : 1.000 DT

Siège social : Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins. Immeuble Hannibal Médical Center 5ème étage, les Berges du Lac 2 Tunis

MF : 1838072 D/A/M/000

Conformément à l'article 46 C.S.C et faisant suite aux décisions de l'AGE telle que réunie en date du 18 Août 2025 et qui a décidé la dissolution et la liquidation de la société ainsi que la nomination de Mr Fares AKAICHI comme liquidateur. Le procès-verbal de cette assemblée a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Tunis en date du 15 Septembre 2025 sous le n°25503199 et une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°2025172613. Le liquidateur de la société "AKAICHI FOR BUSINESS & CONSULTING" SUARL a l'honneur d'informer les créanciers qu'ils peuvent formuler leurs oppositions dans un délai de 90 jours à partir de la date de parution de cet avis.

La liste des créances objet de cette opposition est vide et ne comporte aucun créancier.

Il y a lieu de rappeler qu'à l'expiration de ce délai et en absence d'opposition, la totalité des fonds de liquidation seront attribués à l'associé unique.

2025R02839SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 24-9-2025 enregistré à la recette des finances Hammamet, le 26-9-2025 quittance n°M136613 enregistrement n°25205733, Mme Noura bent Taib Slimane, titulaire de la C.I.N 06297934 a vendu à Mr Houssine Jalassi titulaire de la C.I.N n°05316833 l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local sis à la route Billi Numéro 1, Manaret El Hammamet, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse du local sus-cité.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 02-10-2025.

2025R02823FCCC2

Vente du fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 19 Septembre 2025 est enregistré à la recette des finances de Gafsa le 22 septembre 2025 n° d'enregistrement 95208225 Monsieur Ammar Ben Ahmed Ben Assadek Alchibeni Titulaire de C.I.N n°06109377 a vendu à Monsieur Ilyes Ben Abdeslem Ben Sadek Chibeni, Titulaire de C.I.N n°09990580 la totalité du Fonds de Commerce consiste à la vente de fruits secs sis à la rue Filastin Cité Nour Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T auprès de l'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

La publication de ce contrat est faite au Journal «Echourouk» du 30/9/2025 IP 225/09083.

2025R02824FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente rédigé le 12/9/2025 enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 24/9/2025, N° de quittance M051634 N° d'enregistrement 25203819, Mme Narimane Bent Mohamed Soulahi titulaire de la CIN n°07225094 a vendu à Mr Hamdi Ben Mohamed Ben Ahmed Saidi titulaire de la CIN n°09633589, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour Salon de thé, dans le local sis résidence Seif 1 n°5 Nouvelle Madina.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse sise Appt 16 rez-de-chaussée Résidence Ons Nouvelle Madina Ben Arous Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 3/10/2025.

2025R02838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5 septembre 2025, enregistré à la recette des finances à Monastir le 10/9/2025 N° de quittance M068215, Hedi Nouira vend et cède à Besma Amdouni la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels affecté au commerce de fruits secs et boissons gazeuses, sis à la rue 13 Août 5000 Monastir. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 3/10/2025.

2025S01270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25 septembre 2025 et enregistré à la recette de diar elwafa le 30 septembre 2025 sous le n°25204454, quittance n°M092692 la Société Tunisian Security Services représentée par son gérant Triki Mohamed a vendu à la société Zanimalia représentée par ses 2 gérants Omar et Aziz Mallek la totalité du fonds de commerce destiné à la vente et services de tout matériel de sécurité et de système d'alarme et caméra de surveillance sis à la route l'Ain Km 2 el Alia Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font chez M Triki Mohamed sis à la rue Mekka n°13 Sakiet Eddair dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. La publication est faite aussi au journal quotidien Essabeh du 3 octobre 2025.

2025X01299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 29/9/2025 enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarrouk Sfax le 29/9/2025 enregistrement n°25202468 quittance n°M048185 Mme. Hédia bent Ali Lajnaf n'a pas de matricule fiscal titulaire de la CIN n°01286874 a cédé à Mr. Ramzi ben Fathi El Fourati CIN n°08764792 non immatriculée au registre de commerce la totalité du fonds de commerce qui consiste en un café de première catégorie exploité au local sis à la route Menzel Chaker km 1 immeuble Nozha Sfax ville. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile sis à l'avenue Mjida Boulila Diar El wafa bloc «B» appartement n°264 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié le 02/10/2025 au journal Echourouk.

2025X01301FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Souheil Ghenimi

Avocat près la cour d'appel

Rue Habib Bourguiba, Immeuble Ritaj, Sidi Bouzid

Identifiant fiscal : 1276359/Q

En vertu du contrat de vente établi par Maître Souheil Ghenimi, avocat à Sidi Bouzid, enregistré le 13/5/2025 sous le numéro 3880 et inscrit le 22/5/2025 à la recette des finances de Sidi Bouzid sous le numéro d'enregistrement MO61373, Monsieur Amine Ben Badr Eddine Saghrouni, titulaire de la carte d'identité nationale n°06086005, délivrée le 25/02/2011, résident à la rue 03 septembre 1934 Gouvernorat de Sidi Bouzid, a vendu à Monsieur Wissem Ben Mohamed Ben Amara Karmi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08396068, délivrée le 26/5/2011, résidant à cité el Hana log n°44, Gouvernorat de Sidi Bouzid, la totalité du fonds de commerce sis à Sidi Bouzid, précisément en face de la Cour d'Appel, représenté par un restaurant avec toutes ses composantes matérielles et morales.

2025X01303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 18 et 23 septembre 2025 enregistré à la recette des finances de Nafta le 23/9/2025 sous le n°25200998 Quittance n°M021850, Sté Island Corn, SARL, I.U. 1397908V a vendu à la Sté Oswa de Télécommunications, SUARL, IU : 1938301D la totalité du fonds de commerce qui consiste en un magasin de vente des téléphones et leurs accessoires, exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba Nafta, avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Moez Ayed Zambaa ayant son étude à la

rue Tahar Sfar Im Marhaba center esc A 5ème étage App 16 Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux quotidiens As-sabah et Le Temps parus le 5/10/2025.

2025X01310FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/9/2025 et enregistré le 18/9/2025 sous quittance n°M066317 à la recette des finances de Sakiet Ezzit, les héritiers de Mahmoud ben Ahmed Ettis, cèdent la totalité de leurs quotte parts successorales dans le fonds de commerce, immatriculé au RNE A122011998 id. fiscal 0556567Y, exploité dans le local sis à la route de Tunis, km 4, ayant pour activité la vente des fruits secs, à leur mère Selma Ettis veuve Ettis.

La cession a été publiée au journal «Essabeh» le 27 septembre 2025.

2025X01311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p daté le 3/9/2025 signature légalisée dans la commune du Kef le 19/9/2025, enregistré à la recette des finances du Kef le 22/9/2025 quittance n°M033911, Mr Kais Ben Ali Ben Mohamed CHERNI vend et cède à Mr Wassim Ben Mondher Ben Ali CHERNI la totalité du fonds de commerce représenté dans un café catégorie 1 nommé «Ali Mallegue» exploité dans un local sis à la rue Gnitra n°13 Barnoussa le Kef, le local est la propriété du vendeur objet du titre foncier n°31391 le Kef, le fonds de commerce objet du présent acte n'est pas enregistré dans le registre national des entreprises ni dans le registre de commerce ancien, identifiant fiscal de l'activité est 402174/H.

Les objections seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication des présentes dans le Journal Officiel de la République Tunisienne JORT, dont la publication faite dans le journal quotidien Echourouk n°12425 le 11/9/2025 numéro 124 en date du 30 septembre 2025 page 19.

2025403349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/9/2025 enregistré à la recette des Finances de Nelson Mandela le 30/9/2025 sous le numéro d'enregistrement 25204221 et quittance n°62789 ; Mr Mohamed Daghari a vendu à Mme Fatma El Abed un fonds de commerce à usage restaurant Pizzeria, exploité au local rez-de-chaussée bloc B n°C7 Complexe Zitouna 96 avenue de la Liberté 39 rue de Colonia 1002 Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu doivent être faites à peine de forclusion dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au JORT, entre les mains de Mme Fatma El Abed résidence océan 7 étage appartement n°1 centre urbain nord Tunis.

Une publication précédente est parue au Journal Echourouk du 02/10/2025.

2025403351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 9/7/2025, enregistré à la recette des finances Tabarka, le 28/7/2025, sous le n°25701006 reçu n°M034998, Madame Naziha Bent Saad RJAYBI a vendu à Monsieur Montassar Ben Abderrahmen BOURAWI, la totalité du fonds de commerce, utilisé pour toutes activités commerciales, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis à la Rue de Corail, Tabarka, Immeuble de la municipalité de Tabarka.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur, à l'adresse du fonds pré cité sis à la Rue de corail, Tabarka, gouvernorat de Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 4/10/2025.

2025403354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat maître Fathi Jeraibi, légalisé à la municipalité Sidi el Bechir le 14/8/2025 enregistré à la R.F Charguia le 02/9/2025 sous le numéro 25210278 quittance n°M104615, Mr Naoufel el Draoui a vendu à Mr Seif eldine el Akremi en vertu d'une procuration enregistrée à la R.F la Charguia le 12/8/2025 sous le n°25709449 Quittance n°M098139 accordée par sa mère Assia bent Abdallah Khélifi résidente au n°28 rue Beb Jedid, Tunis, tout le fonds de commerce exploité en station de lavage sise à la cité industrielle el Charguia 1 rue 8601.

Les oppositions sont acceptées par l'acheteur à l'adresse du F.C vendu et ce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne. Un extrait de cet avis est publié au journal El Chourouk le 22.9.2025.

2025403356FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Soussen Riahi Avocate à la cour d'appel Béja, enregistré à la recette des finances Béja le 29/9/2025, sous n°25207340, quittance n°M074578, Mr Salah Ben Hammadi Benkaji, CIN n°02240656, a vendu à Monsieur Lassad Ben Khlifa Omrani, CIN n° 08511482 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Ayadh El Beji Béja, exploité à tous types de vente des vêtements usagés - Identifiant Unique N°0393729T.

Toute opposition sera rendue au local sis à l'Avenue Ayadh El Beji Béja - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 02/10/2025.

2025403360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la Recette de Jerba le 02/9/2025 sous le numéro 25204240, Mme Chihawi Asma, demeurant à Jerba, Titulaire de la CIN 13439452, a vendu au profit de Mme Laasadi Siham, titulaire de la CIN 05778375 demeurant à Jerba, la totalité du fonds de commerce exploité peur Vente des Vêtements Traditionnelle sis à la Rue Rais Mohamed Elmay Jerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 18/9/2025.

2025403363FCCC2

Vente des parts dans un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/9/2024 et enregistré successivement à la recette des finances, rue d'Autriche, le 14/7/2025 quittance n°M060292, enregistrement n°25202891, Fatma Ben Abderrahmane Sliti a cédé sa part indivise au fonds de commerce sis au 34 rue du Liban, Lafayette, Tunis, exploité dans le commerce du fer et du matériel sanitaire avec toutes ses composantes matériels et immatériels, au profit de Habiba Bent Saad Belgesem Hamdi, Nedra Bent Abderrahmane Sliti, Mr Mourad Ben Abderrahmane Sliti, Samir Ben Abderrahmane Sliti, Nabil Ben Abderrahmane Sliti et Mohamed Ali Ben Abderrahmane Sliti.

Les oppositions seront adressées à l'acheteurs N°8 Rue Salah El Askri cité Ibn Kholdoun Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 20/9/2025.

2025403365FCCC2

Vente des parts dans un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/9/2024 et enregistrés à la recette des finances, rue d'Autriche, le 11/7/2025 quittance n°59709, enregistrement n°25202863, Faten Ben Abderrahmane Sliti, a cédé sa part indivise au fonds de commerce sis au 34 rue du Liban, Lafayette, Tunis, exploité dans le commerce du fer et du matériel sanitaire avec toutes ses composantes matériels et immatériels, au profit de Habiba Bent Saad Belgesem Hamdi, Nedra Bent Abderrahmane Sliti, Mr Mourad Ben Abderrahmane Sliti, Samir Ben Abderrahmane Sliti, Nabil Ben Abderrahmane Sliti et Mohamed Ali Ben Abderrahmane Sliti.

Les oppositions seront adressées aux acheteurs n°8 Rue Salah El Askri cité Ibn Kholdoun Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 20/9/2025.

2025403366FCCC2

Vente des parts dans un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/9/2024 et enregistré successivement à la recette des finances, rue d'Autriche, le 14/7/2025 quittance n°M060316, enregistrement n°25202892. Olfa Ben Abderrahmane Sliti a cédé sa part indivise au fonds de commerce sis au 34 rue du Liban, Lafayette, Tunis, exploité dans le commerce du fer et du matériel sanitaire avec toutes ses composantes matériels et immatériels, au profit de Habiba Bent Saad Belgesem Hamdi, Nedra Bent Abderrahmane Sliti, Mr Mourad Ben Abderrahmane Sliti, Samir Ben Abderrahmane Sliti, Nabil Ben Abderrahmane Sliti et Mohamed Ali Ben Abderrahmane Sliti.

Les oppositions seront adressées à l'acheteurs N°8 Rue Salah El Askri cité Ibn Kholdoun Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 20/9/2025.

2025403367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 15 septembre 2025 enregistré à la recette des finances rue du Sahel le 23 septembre 2025 enregistrement N°25201710 quittance n°M053250 Société AFRI NORD SHOP à son siège social au numéro 05 rue Hedi Toumi cité Ibn Sina kabria - Tunis a vendu à Monsieur Saber Cherif demeurant impasse numéro 03 rue ben Mtecha - Tunis le Fonds de Commerce sis au Magasin numéro 05 rue Hedi Toumi cité Ibn Sina Kabria - Tunis destiné à la vente d'épices, d'agrumes et de produits alimentaires avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T à l'adresse de l'Avocat Maître Bouaziz Mhamed sis au numéro 18 rue d'Egypte Lafayette - Tunis dans les Horaires du Travail officiel.

Une copie du présent est parue au journal le Temps le 01/10/2025.

2025403371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 24/9/2025 et légalisé par signature le 26/9/2025 rédigé par Maître Faouzi Bejaoui et enregistrés à la recette des finances de Tebourba, le 26/9/2025 sous le numéro 25201512, quittance numéro M055101, Monsieur Ridha Ben Chedhli Ben Mohamed Mejri titulaire de la C.I.N n°05233464 ayant le matricule fiscal 0307827N vend et cède la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, exploité en un local pour la vente des pièces autos et agricoles sis à la rue 7 novembre Tebourba 1130 Manouba,

à Madame Mounira Bent Nasr Ben Salah Hammami titulaire de la C.I.N n°04705002.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur Madame Mounira Bent Nasr Ben Salah Hammami à l'adresse du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel «J.O.R.T».

Cette annonce est publiée dans deux journaux le Quotidien et Achourouk le 3/10/2025.

2025403374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 19 août 2025, enregistré à la recette des finances de Houmt souk Jerba le 28 août 2025 quittance numéro M104908 enregistrement numéro 25205628; Monsieur Mohamed Ali ben Hamza Chaaour titulaire de la CIN numéro 08618458 a vendu à la société ZIANA SERVICES société à responsabilité limitée; adresse rue Mohamed cinq Zarzis; son identifiant unique numéro 1821891-X représentée par son gérant Monsieur Sami Ben Sadeg Bouchiwa titulaire de la CIN numéro 08618458 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'intermédiation des transferts et paiements d'argents, exploité au local commercial N5 situé à la rue Mohamed Badra Houmt souk Jerba gouvernorat de Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» de jeudi le 02 octobre 2025.

2025403376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 19 août 2025, enregistré à la recette des finances de Midoune Jerba le 28 août 2025 quittance numéro M101333 enregistrement numéro 25204157 ; Monsieur Yamen ben Mohamed Haji titulaire de la CIN numéro 08413595 a vendu à la société ZIANA SERVICES société à responsabilité limitée; adresse rue Mohamed cinq Zarzis ; son identifiant unique numéro 1821891-X représentée par son gérant Monsieur Sami Ben Sadeg Bouchiwa titulaire de la CIN numéro 08618458 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'intermédiation des transferts et paiements d'argents, exploité au local commercial situé à la rue la liberté Midoune Jerba gouvernorat de Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» de jeudi le 02 octobre 2025.

2025403377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 19 août 2025, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 27 août 2025 quittance numéro M101333 enregistrement numéro 25203379; Monsieur Mohamed Ali ben Hamza Chaaour titulaire de la CIN numéro 08618458 a vendu à la société ZIANA SERVICES société à responsabilité limitée; adresse rue Mohamed cinq Zarzis; son identifiant unique numéro 1821891-X représentée par son gérant Monsieur Sami Ben Sadeg Bouchiwa titulaire de la CIN numéro 08618458 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'Intermédiation des transferts et paiements d'argents, exploité au local commercial C01 situé au rez-de-chaussée de centre commercial et administratif immeuble GOULI à Zarzis gouvernorat de Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date d'apparition au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» de jeudi le 02 octobre 2025.

2025403378FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29 Septembre 2025, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29/9/2025 sous le numéro 25206731 quittance n°M085441, Mr Jmili Youssef N° C.I.N 05692976 demeurant à la Rue Raqada, cité Nakhla I, Bizerte, a cédé à Béjaoui Nesrine, N° C.I.N 05692976 demeurant à la Rue Raqada, cité Nakhla 1, Bizerte, le fonds de commerce affecté au commerce général situé à l'immeuble n°7 la route du Nadhour, Borj Ghamaz Bizerte.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk ainsi qu'au journal Le Quotidien du 02/10/2025

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, matricule fiscal N°459362 S, à son Etude sis au 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba Bizerte, dans le délai des vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025403379FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP le 18/12/2024 enregistré sous le n°24302037 Al Ghrabi Hssan résident à la Rue Al Moez Khzema Ouest Sousse a loué à Hfaiedh Wael le fonds de commerce spécialisé en vente des vêtements prêt à porter, exploité au local sis 15bis rue Englande Sousse Madina.

Les oppositions seront reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur.

Un extrait a été publié au journal Chourouk du 7/10/2025.

2025S01278FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 22/9/2025 sous le n°25302649 rédigé par l'avocat en cassation maître Jaber Abdelkarim

publié au journal Echourouk page 19 et au Journal le quotidien page 16 du 3/10/2025 Madame Lahiou Amna titulaire de CIN n°08493450 délivrée le 10/10/2021 a loué la totalité de son fonds de commerce qu'il s'agit de l'activité d'un café première catégorie exercé dans le local sis à la rue Yakout Alhamaoui cité Erriadh Sousse à Monsieur Chatti Fares titulaire de CIN n°08439884 délivrée le 25/4/2016 pour une période de location d'un an qui s'entende à partir du 01/9/2025 jusqu'au 31/8/2026.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat maître Jaber Abdelkarim au siège de son bureau sis à l'Avenue Ettawfik Immeuble Douk cité Erriadh Sousse dans un délai de vingt jours à partir de l'émission de cette annonce.

2025S01281FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 15/11/2025 enregistré à la recette des finances Sidi Hussein sous n°25303876, quittance n°M104298 Mrs Nouredine ben Youssef Ezzin CIN n°05017909 a loué la totalité du fonds de commerce d'une activité de réparation des pompes des voitures au local 257 rue taranjane à la société professionnelle diesel de Mr Anis ben Abed el Krim ben Ali Louati, CIN n°04728821, pour une durée d'une année renouvelable depuis 01/8/2025 jusqu'au 31/7/2026.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 3/10/2025.

Et les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce.

2025403361FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location conclu par Maître Mondher Khadhiri, auprès de la cour de cassation à Tunis, en date du 12 septembre 2025, et enregistré auprès de la recette des finances de l'Avenue Habib Thameur le 29 septembre 2025, sous le numéro M053060 et d'enregistrement 05494876, Madame Neziha Ben Ali Bouchricha, titulaire de la carte d'identité nationale n°04644123, a loué l'intégralité du fonds de commerce, sis au n°6, Rue Annaba - Tunis, destiné à l'exploitation dans toutes les activités commerciales, au profit de la société à responsabilité limitée «EYLYNE FABRICS STORE», dont le numéro d'identification unique est 1943055S.

Le siège de la société EYLYNE FABRICS STORE a été fixé au local commercial situé au n°6, Rue Annaba - Tunis, pour recevoir toutes oppositions relatives à cette cession dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de l'avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le quotidien «Achourouk» en date du 2 octobre 2025.

2025403368FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement de développement agricole "idmen el feriss"

Siège social : "idmen el feriss délégation Zaghouan

But : exploitation d'eau potable.

Comité :

- Président : Lassed Dridi

- Trésorier : Hichem Ben Khlifa.

2025R02828APSF1

Election du comité d'un syndic des propriétaires de la Résidence El Médina

Commandant Béjaoui 4000 - Sousse

Suivant PV en date du 25/4/2025, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 02/10/2025 sous N°25802543 Quittance n°047218, déposé à la municipalité de Sousse le 21/7/2025 sous n°8366/616, il a été mentionné l'élection du comité qui se compose :

Président : Mr Lotfi Mzoughi

Membres : Mr Slim Nafkha et Mr Bechir Fathallah.

2025S01274APSF1

Constitution du Syndicat des Co - propriétaires

De la Résidence «YASMINE KANTAOUI»

Sise Kantaoui à Hammam Sousse

En vertu du procès-verbal de la réunion de constitution du syndicat des co-propriétaires de la Résidence «YASMINE KANTAOUI» sise à Kantaoui à Hammam Sousse, tenue le 6/7/2025 à 16 heures à la dite résidence, enregistré à la recette des finances à Hammam Sousse le 7/8/2025 sous le n°25704591 reçu n°90616; il a été constitué le syndicat des co-propriétaires composé de :

- Mr Mahjoub Mezri : Président du Syndicat.

- Mr Chaibi Anis : Secrétaire Général du Syndicat.

- Mr Boussadia Amir : Trésorier.

- Mme et Mrs Ali Kerfa, Chérif Adel, Kalfallah Amel, en tant que membres du syndicat des co-propriétaires.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk n°12380 du 16/8/2025.

2025S01277APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne créativité scouts

ACTS

Siège social : Route Sidi Mansour, Km 12, Rue du Nouveau Quartier, Sfax 3061

Objet : Généralités

Objectifs :

1- Travailler à nourrir l'esprit d'initiative, de créativité, d'innovation

et d'autonomie, à inculquer une culture de bénévolat collectif et individuel et à développer la personnalité scoute.

2- Contribuer à la préservation de la bande côtière, à la protection de l'environnement, à la réduction de la pollution et au respect des dispositions légales.

3- Contribuer au renforcement des valeurs nationales et de la responsabilité sociale pour améliorer la qualité de vie et soutenir les efforts de l'Etat pour réduire la désintégration familiale.

4- Contribuer à diffuser la culture de citoyenneté responsable, d'intérêt et de participation aux affaires publiques, et proposer des initiatives de développement pour consolider le principe de discrimination positive entre les régions.

L'autorité :

Président : Makni Moktar

Vice-président : Chokri El Akid

Secrétaire : Hejer Bouchaala

Trésorier : Nejah Derbal.

2025X01302APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Théâtre media Zawiet Elanes.

Siège social : Zawiet Elanes Souk Lahad Kebili 4213.

Objectif :

- Soutenir les efforts de l'Etat pour stimuler le cycle culturel

- Contribuer à la renaissance du patrimoine théâtral et populaire de la région en coordination avec les autorités compétentes du Ministère des Affaires Culturelles tout en adhérant aux dispositions légales prévues à cet effet.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires tant au niveau national qu'international et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Spécialité : Théâtre et culture

Autorité :

- Président : Abdelkader Alabkari

- Trésorier : Mohamed Lahouel

- Secrétaire général : Ezzedine ben Salah.

2025X01304APSF1

Syndicat des copropriétaires

De la résidence «Nesserin»

Route Menzel Cheker Km 2,5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence Nesserin, du 22 Mars 2025 à la recette des finances le 30 Mai 2025, sous le n°25802593, quittance n°M056091 le syndicat des copropriétaires de la résidence Nesserin est constitué, sis à la Route Menzel Cheker Km 2,5 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Wajdi Masmoudi : Président du syndicat.

- Mr Radhouen Chaaben : Trésorier.

- Mr Aymen Bouhadi : Membre.

- Mme Salma Chaouche : Membre.

- Mr Mohamed Ghanem Ben Jmeaa : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Nesserin entame ses travaux officiellement à partir de 22 Mars 2025.

2025X01307APSF1

Syndicat des copropriétaires immeuble Mesk Ellil Bloc «A» et «C»

En vertu du PV de l'AGO de l'immeuble Mesk Ellil Bloc «A» et «C», du 6 Avril 2025 à la recette des finances le 3 Juin 2025, sous le n°25802636 quittance n°M056812 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Mesk Ellil Bloc «A» et «C» est constitué, sis à la Route Menzel Cheker Km 3,5 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Omar Jmal : Président du syndicat.

- Mr Ahmed Ben Hmida : Trésorier.

- Mm Fatma Krouma : Membre.

- Mr Lasaad Hleyli : Membre.

- Mme Mariam Smaoui : Membre.

- Mr Belguecem Bouzid : Membre.

- Mr Fathi Abdi : Membre.

- Mr Majdi Gharbi : Membre.

- Mr Slim Henteti : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Mesk Ellil Bloc «A» et «C» entame ses travaux officiellement à partir de 6 avril 2025.

2025X01308APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association Tunisienne des Audioprothésistes.

Objet de l'Association : Scientifique

Objectifs de l'Association :

- Contribuer à la sensibilisation et à la diffusion de la prise de conscience de l'importance de la santé auditive et des moyens de prévention des troubles de l'audition.

- Contribuer à la sensibilisation à l'importance du dépistage précoce et de l'éducation sanitaire dans le domaine de l'audition.

- Favoriser l'échange d'expériences et de connaissances scientifiques entre spécialistes et personnes intéressées par le domaine de la correction auditive.

Siège social : Avenue Ibn El Aghlab, Immeuble Diyar El Yosr, Cabinet B3; Kairouan

- Présidente : Nour El Houda Romdhani

- Secrétaire général : Iskander Ben Kader

- Trésorière : Eya Dali.

2025403353APSF1

Homologation de résolutions

Election du nouveau bureau du syndic des copropriétaires de la Résidence "Imen"

09 rue Farhat Ben Afia, 2092 el Manar 2 Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2025,

enregistré à la recette des finances d'el Menzah 9 Tunis le 28 juillet 2025 sous le n°25802282, quittance n°M56979, le nouveau syndic de la résidence "Imen" est constitué comme suit :

Président : Mr Mokhtar ben Othmane,

Trésorière : Mme Lamia Haddad

Membre : Mr Med Béchir El Kadhi.

2025R02833APSF2

Syndic des copropriétaires Résidence «La Rose du Parc»

Les Jardins de Carthage - Le Kram

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée générale qui a eu lieu le 20 Août 2025 et enregistré à la recette des finances du Kram le 15 septembre 2025 sous le n°25707975 ; quittance n°105740.

Nomination du bureau syndical pour une durée de deux ans.

Présidente : Mme Nadia Ben Abdallah

Trésorière : Mme Ben Amor Sarra

Membre : Mr Joseph Mangani.

2025403348APSF2

Avis

L'assemblée générale du syndicat des copropriétaires Résidence wael sise au jardin de Carthage s'est tenue le 15 juin 2025 dont son PV est enregistré à la recette des finances de Kram le 22 septembre 2025 sous le n°25708193 et quittance n°M107896, il a été nommé :

- Mr Mohamed Faouizi Benchaouech : Président du syndic.

2025403370APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Etude Maître Hosni Lassaad

Avocat à la cour

05 Rue Okba Ibn Nafaa Béja

Tél/Fax : 78450150

Mohamed Ben Majid Melliti met en vente par adjudication à la barre du Tribunal de première instance de Béja le jeudi trente octobre deux mille vingt cinq (30/10/2025) à partir de 9 heures du matin les parts indivises d'une surface 480 m² dans la propriété objet du Titre Foncier n°6305 Béja dénommée «Aljazia» les parts indivises 300 m² (57911/300)m² et 180 m² (57911/180)

Mise à prix : Après réduction de 40 % cinquante et un mille huit cent quarante dinars (51840 d) majorée de trois mille deux cent trente virgule cinq cent quatre (3230.504) les frais déclarés lors de l'audience du 18/09/2025 et les frais qui seront déclarés lors de la prochaine (30/10/2025).

La vente sera procédée à la vente aux enchères publiques à la barre du Tribunal de première instance de Béja le jeudi trente octobre deux mille vingt cinq (30/10/2025) à partir de 9 heures du matin.

Remarque : L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur

- La visite des lieux est possible tous les jours et pour de plus amples renseignements prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Béja et s'adresser à l'Etude de Maître Hosni Lassaad l'Avocat poursuivant.

2025R02830VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Aicha Riahi

Huissier de Justice

29 Rue Hbib Thamer Siliana 6100

Le maître Aicha Riahi huissier de justice lance une annonce de vente par enchères publiques le fonds de commerce de restaurant à l'avenue Habib Bourguiba Siliana, le sujet de jugement du tribunal de 1ère instance de Siliana N°347 le 19/11/2024 pour C.N.S.S Siliana contre Jamel ben Lamine Dridi CIN n°04548838. Identifiant fiscal 1282465/E avec tous les éléments moraux et matériels. Avec une mise à prix de 37260.000 dt pour le 6/11/2025 à 10h de matin au lieu de fonds et nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancé le dixième de la mise à prix soit en espèces ou par un chèque certifié.

2025R02832VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Société anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B187881996 en la personne de son représentant, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, direction régionale sise à la route touristique avenue 14 janvier 2011 Sousse.

Partie saisie : Moez Ennouri, débiteur principal hypothécaire, demeurant au 61 immeuble tribal, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété sise à Sousse, immeubles tribales n°61, objet du titre foncier n°84347 Sousse dénommé «ennouri», d'une superficie globale de 114 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de trois cent trente quatre mille quatre cent Dinars (334.400, 000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 3/11/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S01272VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuite : Les héritiers de feu Al Jilani ben Khalifa ben Fraj Nafzaoui qui sont : les héritiers de son épouse Houda bent Saleh Hussein, ses enfants de lui et ses héritiers sont sa fille Nasria, son fils Adel, sa fille Rim et les héritiers de son fils Mohamed Saleh ben Haj Ahmed et son fils Walid ben Mohamed ben Aljilani Nafzaoui, les héritiers de son fils Khalifa ben Eljilani ben Fraj Nafzaoui, qui sont son épouse Aicha bent Bannour Bouajila et ses fils Basma, Nadia, Marwa et Najeh et son fils Abd Rezzak et sa fille Monjia et son fils Hamadi et son fils Abdelfattah et son fils Fraj, sa fille Sihem, son fils Moufid ben Eljilani ben Fraj Nafzaoui. 2/ Rebh ben Ibrahim ben Salem Almabrouk, tous résident à Awled Salah Ksour Essef gouvernorat de Mahdia.

Partie saisie : Héritiers Sallami ben Mohamed Mabrouk : ses enfants : Radhia ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Habiba ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Nasria ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Fathia ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Hedi ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Habib ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk tous résident à Awled Salah Ksour Essef gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Société d'Avocats Chaaben, matricule fiscal : 1821803/E située à la rue Hedi Nouira immeuble al Amal Ksar Hlel Monastir.

Immeuble licité : est un terrain constructible situé sur la route de Hkayma Awled Saleh dans le cadre du plan d'urbanisme d'une superficie de mille trois cent soixante mètres carrée selon le rapport de l'expert Mohamed Ati, il comprend deux entrepôts sécurisant le bâtiment, un cellier, les murs de deux entrepôt et 5 oliviers clos de murs. Il est bordé au sud de l'ouest par la voix publique et les creux des héritiers Ammar ben Ali Bouaguila et à l'est Abd Sallem Nasr.

Mise à prix : trois cent quatre vingt six mille trois cent trente dinars (386.330, 000d) a été calculé comme suit : la valeur du terrain est de trois cent quarante mille dinars (340.000d). La valeur de bâtiment relativement ancien avec une bonne toiture est de trente-deux mille dinars. La valeur de l'espace recouvert de feuilles de ternite est de (5.600.000d), la valeur de l'espace clôturé qui n'est pas entièrement construit est de (28.730, 000d), la valeur de magasin en état de ruine est nulle.

Date et lieu de l'adjudication : le jugement définitif sera rendu aux services de ventes immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia le lundi 10/11/2025 à 9 heures du matin.

Conditions de visite du l'immeuble : le cahier des charges peut être consulté au services des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia et au cabinet d'avocat chargé de suivi et de la visite tous les jours de la semaine et pendant les jours administratives.

Condition d'adjudication : L'adjudication sera transmise à chaque intéressé par l'intermédiaire d'un avocat à la cour d'appel après avoir fourni la preuve d'avoir obtenu un tiers de la mise à prix. Les étrangers sont également tenus d'obtenir une licence d'Etat.

2025S01276VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Le créancier saisissant : Chadhlia Ben Ibrahim Gouader demeurant Ksar Gafsa.

Le débiteur saisi : Kadri Abdenacer demeurant à Ksar Gafsa.

L'avocat poursuivante : Maître Zarouani Chawki Avocat, Rue Farhat Hached Gafsa M.F : 477947Q

L'immeuble à vendre : Il s'agit d'un terrain à usage construction d'une surface totale de 50 m² situé Ragouba el ksar Gafsa ses limites sont le Nord terrain d'Abdekarim Kadri et le Sud sous-route et l'ouest terrain à la propriétés des tiers et l'Est la partie de l'immeuble à la propriété du demandeur.

Mise à prix : 26.000.000 dinars Plus les frais et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de première instance de Gafsa le lundi 10 novembre 2025 (10/11/2025) à neuf heure du matin.

Conditions de la vente : Pour pouvoir participer aux enchères la 1/3 du prix doit être consigné à l'avance.

Il est permis de visiter les lieux tous les jours.

Pour tout renseignements, il est possible de s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Gafsa ou un cahier des charges a été déposé ou à l'étude de Maître Zarouani Chawki Avocat Rue Farhat Hached Gafsa.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation de Mr le gouverneur de Gafsa.

2025X01295VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société ROYALE BETON, représentée par son représentant légal, SARL, RNE n°1113306Z, dont le siège social est à route Tunisie km 13.5 Sfax.

La partie saisie :

Riadh Kamoun, CIN n°01342544, demeurant à la route Taniour km 3 ceinture Bourguiba entre route Taniour et route Kaid Mhamed la société PEA Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax. Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La totalité du lot de terrain clôturé sise à la route Gremda km 6 à gauche de ascendant Sfax d'une superficie de 496 m² ses mesures sur les lieux à partir de son coin nord est à travers le sud 16.50 puis s'incline à l'ouest 4 m puis au sud 1.5 m puis une autre fois à l'ouest 24 m puis au nord 18.25 m puis à l'est 29.40 m où il se communique au coin de départ de mesure au coin nord-ouest de l'immeuble un angle de division ses mesures 5.5m/6.40m. Il est limité au nord par rue l'amitié il existe à l'est par Amin Kamoun, au sud par Rim Kallel et à l'ouest par rue de la tolérance.

Mise à prix :

Cent quatre vingt dix mille dinars (190.000.000DT) outre les dépenses annoncée le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2, le cinq Novembre deux mille vingt cinq (5/11/2025) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administrative à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax2 où il est déposé le cahier des charges.

2025X01298VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Bureau de Maître Kamel Hassine

Avocat près de la cour de cassation

Avenue Béchir Sfar - Mahdia

GSM : 98 530433

M.F.: 958040/E

Le créancier saisisseur : Ahmed Ben Jilani Ben Dhahbi Jlassi, actif et résident au 64, rue Hédi Hadj Saïd, Ezzahra, (Maison Moncef Sfar) Mahdia.

A l'encontre de : Les héritiers de feu Hédi Ben Mohamed Ben Abdelkader Bousaffara et qui sont :

Khadija Bent Hassen Ben Mohamed Farhat, femme au foyer et résident à la rue Manoubia Mahdia.

Anis Ben Hédi Ben Mohamed Ben Abdelkader Bousaffara, actif et résident à la rue Manoubia Mahdia.

Ahmed Ben Hédi Ben Mohamed Ben Abdelkader Bousaffara, actif et résident à la rue Manoubia Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Hassine, avocat près de la cour de cessation, dont le bureau est sis à l'avenue Béchir Sfar, Immeuble El Mouathak, Mahdia et titulaire du matricule fiscal : 958040/E.

L'immobilier mis à la vente : Toute la parcelle de terre sise sur la rive nordique de la rue de Hadj Mohamed Abdessalem actuellement et la rue Manoubia antérieurement, Borj Erras parts, la ville de Mahdia et incluse dans son plan d'aménagement, sa délégation et son gouvernorat. La superficie de la parcelle de terre est 102 mètres carrés s'étendant avec des cotés disproportionnés et avec des tournures. Il y est construit une construction inachevée en briques de 12 avec des poteaux en béton armé, le parterre est en ciment et la porte est du coté sud. La construction est de deux niveaux, un rez-de-chaussée et un premier étage. La superficie couverte des deux niveaux est de 172 mètres carrés. Le coté nord est distingué par un espace non couvert et le coin nord-ouest comprend des escaliers menant au premier étage. Les limites d'immobilier sont : au sud un vaste espace, à l'est le cimetière Ben Zineb, au nord Alia Arif et Ajmia Ben Hamouda chacune d'un côté, à l'ouest Mohamed Habib Bousaffara.

Mise à prix : La mise à prix de l'immobilier mis à la vente (terrain et construction) est fixée à la somme de cent soixante huit mille et huit cent dinars (168.800, 000) comme il a été notifié dans le rapport d'expertise de l'expert désigné Monsieur Adel Ben Hédi Belhadj Khalifa, daté du 02/6/2025 suite à la grosse émanant de Monsieur Le Président du Tribunal de Première Instance à Mahdia sous le n° 2659/25 en date du 21/5/2025. Les frais fixés par le tribunal, sont en sus.

Date et lieu de l'adjudication : La vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia le lundi correspondant au dix Novembre deux mille vingt-cinq (10/11/2025) à neuf heures du matin et les heures qui suivent. Il n'est permis de participer à la vente que par l'intermédiaire d'un avocat non stagiaire et après avoir versé à titre de caution le tiers de la mise à prix à la recette des finances ou après avoir présenté un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable,

Visite de l'immeuble : il est possible de visionner le bien immobilier mis à la vente et de le visiter à tout moment.

2025X01306VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C : N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Abla ben Taher Ben Ali Lassoued CIN n°04468447 demeurant au 24 rue Ahmed Tlili el Manzeh 5, Rue Ibn Zeidoun El Menzeh 5 n°7 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du t f n°40646 Ariana dénommé syrine d'une superficie de 651 m² situé à la rue Ibn Zeidoun jardin d'el Menzeh 5 Ariana constitué d'un r c et 2 étages composé d'une garderie scolaire classe préparatoire louée à la société the Bright Eagles Academy d'un montant mensuelle de 5500 dinars tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

Mise à prix :

2.312.893.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le lundi le 10/11/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2025403355VEPA1

Jurisaffaires : Avocats & Conseils

Me. Med Slim Bouderbala

Tél : 71 256 751

1/ Partie poursuivante : Amen Bank, société anonyme RNE n°M000221 en la personne de son représentant légal, dont le siège social est à Tunis, Avenue Mohamed V.

2/ Partie saisie : Madame Ibtissem Hajji, Tunisienne titulaire de le la CIN n°04733699, demeurant au 17 Rue Kamel Atatürk, Tunis.

3/ Avocat poursuivant : Me. Med Slim Bouderbala Avocat près la cour de cassation de la société Juris -Affaires Avocats & Conseils (MF : 1303354Q) sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis.

4/ Immeuble saisi : L'immeuble saisi objet du titre foncier N°92992 Ariana dénommée «flowers 22» est situé au quatrième étage du bloc "B" de la résidence "FLOWERS", sise Rue El Fel, Jardins d'El Menzah 2- Ariana il s'agit de l'appartement à vocation d'habitation B1.4, d'une superficie de 53 m². Constituant la parcelle n°26 du plan parcellaire du titre foncier n°60072 Ariana. L'appartement se compose d'un hall d'entrée donnant sur une kitchenette, sur la droite un salon avec un balcon, et sur le côté une chambre à coucher ainsi qu'une salle d'eau équipée d'une douche.

Les sols sont en marbre, les murs en briques, les plafonds en béton armé recouverts de plâtre décoratif, les portes sont en bois et les fenêtres en aluminium.

L'appartement est équipé de toutes les commodités nécessaires : eau potable, électricité, chauffage central et l'immeuble dispose d'un ascenseur. L'appartement bénéficie également : d'une place de stationnement au sous-sol, portant le numéro 20, ainsi que des parties communes de la résidence, représentant (176 /10000) parts indivises attachée à l'appartement dans l'immeuble objet du titre foncier n°60072 Ariana.

5/ Mise à prix : Deux cent dix-neuf mille quatre cent trente-cinq dinars et cinq cent quatre-vingt-deux millimes (219 435,582 DT).

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 10 novembre 2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du Tribunal de première instance de l'Ariana.

7/ Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2025403369VEPA1

Adjudication immobilière

Cabinet de Maître Imen Hichri

Avocate près la cour d'appel

Rue Lac Léman, Résidence Lac 2001

Immeuble Prima «B» - 2ème étage - Bureau n° B.21 Les Berges du Lac - Tunis 1050

Tél. : 71 962 893

Fax : 71 962 897

Mobile : 53 181 852

Matricule fiscal : 1735399F

Créancier saisissant : Monsieur Hammadi Ben Abdelaziz Ben Massoud Arfaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°02158624, demeurant au n°01, rue Ahmed Essmadhi - 9000 Béja, élisant domicile au cabinet de son avocate, Maître Imen Hichri, avocate près la Cour d'appel, titulaire du matricule fiscal n°1735399F, dont le cabinet est sis à Rue Lac Léman, Résidence Lac 2001, Immeuble Prima «B», 2ème étage, bureau n°B.21, Les Berges du Lac - Tunis. (En tant que créancier)

Débiteurs saisis : Les héritiers du débiteur Mohamed El Habib Ben Mohamed Ben Saad Ben Frija Jouini, à savoir : son épouse, Samira Bent Taher Ben Mohamed Essaid, demeurant à Boukslane - Béja, ainsi

que ses enfants majeurs : Faten Bent Mohamed El Habib Ben Frija Jouini, demeurant à Boukslane - Béja, Mohamed Ben Mohamed El Habib Ben Frija Jouini, demeurant à Boukslane - Béja, et Ines Bent Mohamed El Habib Ben Frija Jouini, demeurant à Cité de la Santé - Béja. (En tant que débiteurs propriétaires indivisaire).

Avocat poursuivant : Maître Imen Hichri, avocate près la Cour d'appel, titulaire du matricule fiscal n° 1735399F, dont le cabinet est sis à Rue Lac Léman, Résidence Lac 2001, Immeuble Prima «B», 2ème étage, bureau n°B.21, Les Berges du Lac - Tunis.

Description des quotes-parts indivises du bien immobilier objet de la saisie, conformément au cahier des charges :

Les parts indivises saisies faisant partie du bien immobilier dénommé «Ghada», objet du titre foncier n°32521 Béja, situé à la localité de Bouhazzem, délégation de Béja Nord, gouvernorat de Béja. Il s'agit d'un terrain nu à vocation agricole d'une superficie totale de 286.584 m², divisé en 286.584 parts et composé de deux parcelles cadastrales n°63 et 109, réparties comme suit : Parcelle cadastrale n°109, d'une superficie de 16 ha 98 ares 35 ca, terrain montagneux convenant pour le pâturage, délimité comme suit : Nord : terrain de Jebri, Sud : terrain de Johar Ben Ramadan, Est : terrain d'Allala El Maghraoui, et Ouest : terrain de Jamaâa Ouachata. Parcelle cadastrale n°63, d'une superficie de 11 ha 67 ares 49 ca, terrain agricole propre à l'exploitation, délimité comme suit : Nord : voie ferrée, Sud : terrain de Jamaâa Ouachata, Est : terrain de Jebri, et Ouest : terrain de Boubaker Kahla.

Les héritiers de Mohamed Habib Ben Mohamed Ben Saad Ben Frija Jouini détiennent sur ledit titre foncier 32521 Béja des parts indivises à hauteur de 37.149,78 parts, soit une superficie équivalente à 3 ha 71 ares 49 ca et 78 dm², réparties comme suit : Samira Bint Tahar Ben Mohamed Essaid : 0 ha 46 ares 43 ca et 7225 dm². Faten Bint Mohamed Habib Ben Frija Jouini : 0 ha 81 ares 26 ca et 5144 dm², Inès Bint Mohamed Habib Ben Frija Jouini : 0 ha 81 ares 26 ca et 5144 dm² et Mohamed Ben Mohamed Habib Ben Frija Jouini : 1 ha 62 ares 53 ca et 0287 dm².

La mise à prix : est fixée à la somme de quarante-six mille cinq cent quatre dinars et 477 millimes (46.504,477 TND), ce montant est hors frais, lesquels seront fixés le jour de l'adjudication.

Tribunal compétent et date de l'adjudication : La vente judiciaire aura lieu au Tribunal de Première Instance de Béja situé à l'avenue Habib Bourguiba - 9000 Béja, devant la chambre des ventes immobilières, le jeudi 13 novembre 2025 (13/11/2025) à 9h du matin et suivant.

Conditions de visite de l'immeuble : Tout intéressé pourra visiter l'immeuble durant la journée, tous les jours de la semaine aux heures réglementaires. Le cahier des charges est consultable au greffe du Tribunal de Première Instance de Béja ainsi qu'au cabinet de l'avocate poursuivante, Maître Imen Hichri. Et tout intéressé voulant participer à l'adjudication doit consigner au préalable au moins le tiers (1/3) du prix d'ouverture auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou présenter à cet effet un chèque certifié couvert ou une garantie bancaire irrévocable, et ce avant l'audience. La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désireux de participer à l'adjudication doivent, en outre, produire au préalable une autorisation administrative délivrée par le Gouverneur de la région compétente.

2025403372VEPA1

Avis aux créanciers

Déclenchement des procédures de règlement judiciaire

Par décision en date du 15/7/2025, le Tribunal de Première Instance de Mahdia, a décidé ce qui suit :

1- Déclenchement des Procédures de Règlement judiciaire à l'encontre de la Société B.B.TEX, représentée par son Représentant légal, S.A. sise à la Route Salakta, Sidi Alouane, Mahdia, Identifiant Unique 0847291G.

2- L'ouverture d'une période d'observation pour une durée maximum de neuf mois, et la nomination de Mr Abdelaziz Marzouk, sis à Tbaka, Skanes, Monastir, Administrateur Judiciaire, pour examen de la situation Financière, Economique, et Social du Débiteur.

3- Pendant la période d'observation, le débiteur ne peut procéder, sans autorisation du tribunal, ni au paiement des créances antérieures à l'ouverture des Procédures de Règlement judiciaire, ni à la cession ou à l'hypothèque de l'actif immobilisé.

2025S01273VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination de liquidateur judiciaire

Suite à l'ordonnance sur requête émanant du Tribunal de première instance de Sousse le 15/9/2025 sous le n°25699, il a été décidé la nomination de Mr Mohamed Braham en tant que liquidateur de l'héritage de défunt Mr Nouri Ben Salah Ben Hasen Ben Mohamed Noura pour la liquidation.

Les créanciers de la dite propriétés sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs par lettre recommandée avec accusé de réception : BP 49 Bureau postal El Ghrabi 4017 Hammam Sousse.

Téléphone : 94606666

2025S01279VEPA2

Appel d'offres

En vertu de la décision Judiciaire rendue par le juge-commissaire de faillite du tribunal de 1ère instance Sousse2, il a été décidé la vente de Terrain et constructions de la société impression graphique du centre IRIS comme suite :

Terrain : 461040,000 Dt

Construction : 1195760,000 Dt

Monsieur Mohamed Braham, syndic de faillite porte à la connaissance de toute personne intéressée par le présent appel d'offres de retirer le cahier des charges auprès de son bureau sis à Elghrabi Hammam Sousse (94606666) contre le paiement de cent dinars (100,000DT).

Les offres doivent parvenir avant le 15/11/2025.

2025S01280VEPA2

Décision d'ouverture la procédure de cession

Société GER CLUB

Capital : 8 000 000

Adresse club plage du soleil

Identifiant Unique : 0020734V

En vertu de la décision numéro 319 rendue par le tribunal de première instance d'Ariana le 30/6/2025, il a été décidé la cession totale de la Société GERCLUB et la nomination de Madame Sihem Eleich contrôleur judiciaire d'exécution sur la société à partir de la date du jugement afin de préparer le cahier des charges sous la supervision du juge de faillite Mariam Kanzari et d'inscrire cette décision sur le registre de commerce de la société; de la publié sur le journal officiel de la République Tunisienne et 2 journaux publics.

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 15/8/2025 Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé Administrateur Judiciaire dont le cabinet sis au 55 rue Kheireddine Pacha Montplaisir Tunis sur la société Ger Club identifiant unique 0020734V au lieu de l'administrateur judiciaire Mme Sihem Eleich.

2025403357VEPA2

Jugement de Faillite

Société POLYCLINIQUES INTERNATIONAL RIADH ENNASR» S.A

Identifiant Unique : 1236746B

Capital : 14 500 000

En vertu du jugement numéro 351 rendu par le tribunal de première instance de l'Ariana le 30/5/2025, il a été décidé la faillite de la Société POLYCLINIQUES INTERNATIONAL RIADH ENNASR «Polyclinique Internationale les Narcisses» dont le siège social : rue de l'ère nouvelle Ennasser2, Identifiant Unique 1236746B, il a été désigné aussi Monsieur Mokhless Ben Youssef entant que syndic de faillite et le juge Madame Ferdaousse Elamiri en tant que juge de faillite.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef à son adresse sise à 55 rue Kheireddine Pacha 2ème étage Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025403358VEPA2

Jugement de Faillite

«La Société IMMOBILIERE EL WIAM» - S.A

Capital : 150 000

N°8 Place Sliman Ellamsi Ariana

Registre de commerce N° : B1104781997

Identifiant Unique : 0598142F

En vertu du jugement numéro 96735 rendu par La cour d'appel de Tunis le 14/5/2025 la Société IMMOBILIERE EL WIAM Identifiant Unique n°0598142F a été déclarée en faillite.

Ainsi il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite de la Société IMMOBILIERE EL WIAM et le juge Madame Inssaf Ayari en tant que juge commissaire.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef sis au 55 Avenue Kheireddine Pacha, 2ème étage - Montplaisir- Tunis et ce dans un délai de 15 jours de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025403359VEPA2

Nomination de liquidateur

Association de coopération de Tunisie

Adresse : 3 Rue Descartes el Omrane Tunis

Identifiant unique : 48062X

En vertu de l'ordonnance sur requête N°71766 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 24/7/2025, il a été décidé la nomination de Mme Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28206 646, en qualité de liquidateur de la société de coopération de Tunisie sis à la rue Descartes N°3 el Omrane titulaire de l'identifiant unique n°48062X et la nomination de Madame Oumaima BACCAR juge commissaire pour superviser les opérations de liquidation.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2025403362VEPA2

Décision d'un changement de liquidateur

En vertu d'une décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 01/10/2025 pour l'affaire n°173, Monsieur Mokhles Ben Youssef a été remplacé par Monsieur Ben Amor Mustapha en tant que liquidateur à la succession du défunt Jilani Halwani et Fatma Rakmoun, pour entreprendre l'achèvement des travaux de liquidation conformément à la loi et sous la supervision du juge contrôleur.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau N°10 Lafayette Tunis - Tél 97554399/71412485.

2025403364VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au capital de : 47.300.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825W

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Chocolaterie et de Confiserie SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen, le 30 octobre 2025 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024,
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024,
- Examen et Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 et des conventions réglementées, s'il y a lieu,
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- Affectation des résultats de l'exercice 2024,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R02834SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement du Cap Bon «SICAB» S.A

Capital social : 4 000 000 DT

RNE IU : 0039922R

Siège social : Immeuble la Jarre - 8000 Nabeul

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Cap Bon sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 31 octobre 2025 à 10 heures au siège de la TUNISIAN SAUDI BANK 6, 32 Rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3/ Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024

4/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

5/ Approbations des conventions visées par les articles 200 et suivants l'article 475 du C.S.C

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2024

7/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024

8/ Nominations des nouveaux administrateurs pour les années 2025-2026 et 2027

9/ Pouvoir pour l'accomplissement des diverses formalités légales.

2025R02836SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTUALEM ASCENSEURS SA

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : 03, Rue de Palestine. Premier étage. App N°4 - Tunis

Identifiant unique : 0766903/M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SOTUALEM ASCENSEURS SA, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 5 novembre 2025 à 10 heures au siège de la société au 03, Rue de Palestine Premier étage, App n°4, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard constaté dans la tenue de l'assemblée approuvant les comptes des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Lecture, examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Quitus aux membres du conseil d'administration;
- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022, 2023 et 2024 ;
- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022, 2023 et 2024 ;
- Nomination de nouveaux administrateurs;
- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société fixé au 03, Rue de Palestine Première étage, App n°4, Tunis.

2025R02840SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

Société anonyme

Au capital social de 35.727.910 dinars

Siège social : Complexe Administratif Rue Mansour Elhouch 4100 Médenine

Identifiant unique : 003514 L

N° d'affiliation CNSS : 34293-52

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 14 Novembre 2025 à 09 h à l'Hôtel Djerba Resort sis à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Statuer sur la décision de continuité de l'activité de la société;
2. Pouvoir pour formalités.

2025X01305SANB3

Convocation à l'AGO

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 17 697 300 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0620656M

Messieurs les actionnaires de la société NOUVELLE SOTIM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire prévue pour le 6 novembre 2025 à partir de neuf heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2025X01309SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO

Société anonyme

Capital social : 14.351.600 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route Nationale n°03 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest - 1100 Zaghouan

Identifiant Unique : 0633291W

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 29 septembre 2025 à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 30 octobre 2025 à 15H00 par visioconférence et en présentiel au siège social de la Société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

4. Approbation de conventions réglementées;

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

6. Quitus aux administrateurs.

2025403352SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'AGE

PRODUITS CONGELES DU BASSIN MEDITERRANEEN

PCBM

SARL au capital de 1150 000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 2 - 3003 Sfax

Identifiant Unique : 0026889Q

Messieurs les associés de la SARL Produits Congelés du Bassin Méditerranéen (PCBM) sont convoqués au siège social sis à Sfax Route de Gabès Km 2 le Samedi 25/10/2025 en assemblée générale extraordinaire à 11 heures du matin en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réévaluation des immobilisations corporelles

- Approbation de la continuation de l'activité de la société

- Questions diverses.

Les rapports établis par la gérance sur la réévaluation des actifs et la continuité d'exploitation seront mis à la disposition des associés au siège de la société.

2025X01300SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que monsieur Mounir Riahi dont le siège social est khraysia délégation de Gubollate gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le N°14090 en date du 15 septembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage des bouteilles de GPL (société NOUR PR DISTRIBUTION) à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges de la délégation de Gubollate.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délégué de Gubollate dans un délai d'un mois à compter de la date de Publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Abdeltif Selmi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°17560 en date du 22 septembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Hafouz du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de HAFOUZ. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de HAFOUZ ou le

Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Mohamed Ali ben Amor Dhouibi titulaire de la carte d'identité n°11882954 déclaré la perte d'un titre de propriété n°62717 objet du titre foncier n°28319 Kairouan cité Ibaten Kairouan selon un certificat de perte n°718.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien datés le 01 octobre 2025.

2025S01275DIVD2

Avis complémentaire

Suite à la demande de mise à jour numéro 1676 présentée par Mr Hedi Naceur Ben Najar Rhouma, par l'intermédiaire de son avocat Maître Ezzedine Jalloul, auprès du Tribunal foncier de Gabès concernant un bien situé à Gabès.

Dans cette demande, il est demandé la publication complémentaire des procurations mentionnées dans l'acte de partage en date du 20/02/1975, enregistré à la recette des finances de Gabès le 01/11/1975, en ce qui concerne la procuration en date du 31/12/1973, émise par Abdelhamid et Halima Saidia et Zohra, enfants de Ennajar, fils de Haj Abdallah Ben Rhouma, et leur mère Ezzine bent El Khmouci Ben Al Akrimi Ben Hayder, en faveur d'Abderrahman Ben Ennajar Ben Rhouma.

Toute personne ayant un droit réel sur le bien inscrit sous le numéro de registre foncier 940 Gabès est invitée à présenter une opposition auprès du greffe du tribunal dans un délai d'un mois à compter de la date de ce communiqué.

2025X01297DIVD2

Avis

Monsieur CHAIIB Abdelkrim Ben Belgassem titulaire de la carte d'identité nationale N°05044193 du 11/3/2007, déclare avoir perdu le titre de propriété 20676/03 relative au titre foncier dénommé «saida» N°12360 Mahdia qui appartient à sa cliente madame EL BAHRI Haniya bent Omar titulaire de la carte d'identité nationale N°00208370, en vertu d'une procuration délivrée par maître HADDAD Riadh et son assesseur daté du 27/8/2024 selon une déclaration sur l'honneur du 5/9/2025. Il désire obtenir une copie de l'acte perdu.

Cette annonce a été publiée dans les deux quotidiens «le Temps et Assabeh» le 30/9/2025.

2025403347DIVD2

Avis de Perte

Karim Tajer titulaire de la CIN n°04638240 en date du 8-9-2015 annonce la perte du titre de propriété N°09/21745 du 3-4-2021, assujetti au numéro d'enregistrement foncier 64320 Ariana sis au 05 rue Beyrouni La Soukra, selon sa déclaration sur l'honneur signé en date du 02-10-2025 à la municipalité de la Goulette.

2025403350DIVD2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Kasserine en date du 25/7/2025, concernant la cession de la société Interchaux Thala aux tiers, Mme Olfa Ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que le cahier des charges est disponible au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Le 10/11/2025 est le dernier délai du dépôt des offres.

Le 13/11/2025 est la date de l'ouverture des plis au Tribunal.

Pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire au 22513137 ou 26224860.

2025403375DIVD2